

GUIDE DE FONCTIONNEMENT

2016-2017



113 chemin Vanier, Gatineau (QC) J9H1Z2

Tél : (819) 685-2635 poste 803791 Télécopieur : (819) 685-2638
Courriel : sdg.rapides-deschenes@cspo.qc.ca

Technicienne responsable : **Manon Lafontaine**

Résolution : 003-PV_CE2016_06-14-05

Mission du service de garde

Veiller au bien-être général des élèves et poursuivre dans le cadre du projet éducatif de l'école.

Le service de garde les trois Soleils est dédié entièrement aux enfants afin de leur procurer un environnement sécuritaire, attrayant, motivant, agréable qui leur permettra au travers de nombreuses activités tant éducatives que ludiques de s'épanouir pleinement, d'apprendre, de grandir, d'évoluer avec la complicité d'une équipe d'éducatrices et éducateurs dévoués. En plus de promouvoir le développement global des enfants dans toutes les sphères du développement - socio affective, morale, langagière, intellectuelle, physique et motrice, nous veillons consciencieusement à leur santé et à leur sécurité qui est notre mission fondamentale, principale et prépondérante. Il est impératif d'épauler les enfants dans leur milieu en leur garantissant le respect de leurs besoins, de leurs goûts et de leurs intérêts.

Le service de garde permet avant tout à l'enfant d'être un enfant et de se sentir bien dans son milieu.

*** Pour l'année 2016-2017, le service de garde ce donne comme objectif d'ajouté une équipe sportive inter-service de garde!**

Inscription

Un formulaire d'inscription obligatoire doit être rempli et signé par les parents avant que l'enfant fréquente le service de garde.

*Au mois d'avril de chaque année, le service de garde tient une session de réinscription pour l'année suivante. L'information est envoyée à tous les parents par l'intermédiaire de votre enfant.

1. Calendrier et horaire du service

1.1 Ouverture et fermeture

Matin :	7h00 à 8h45
Midi :	12h05 à 13h25
Après-midi	16h00 à 18h00

1.2 Date d'ouverture du service 2016-2017

L'ouverture aura lieu le mercredi 31 août 2016 pour le primaire. Le préscolaire aura une rentrée progressive jusqu'au 6 septembre 2016, inclusivement.

1.3 Date de fermeture 2016-2017

La dernière journée aura lieu le jeudi 22 juin 2017.

1.4 Périodes de fermeture du service de garde

1.4.1 Congés fériés :

Le service de garde sera fermé lors des journées fériées ainsi que dans la période des fêtes soit du 26 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

* Veuillez noter que le service de garde sera fermé le lundi 9 janvier 2017. Ceci permettra au personnel du service de garde de bénéficier d'une journée de formation. Une note de rappel sera affichée et envoyée avant le départ des élèves pour la période des vacances des fêtes.

1.4.2 Semaine de relâche :

Note : Le service de garde sera offert **SEULEMENT**, s'il y a suffisamment d'élèves inscrits pour cette semaine suite au sondage qui sera effectué en novembre/décembre.

1.4.3 Fermeture exceptionnelle :

Selon les messages radiodiffusés, voici les mesures prises par le service de garde

- **École fermée** = service de garde fermé
- **Cours suspendus** = service de garde fermé
- **Transport annulé, école ouverte** = service de garde ouvert

** En cas d'évacuation d'urgence, l'école South Hull, située sur la Promenade Crescent près du chemin Vanier, accueillera les enfants et le personnel du service de garde.*

1.4.4 Dernière journée de décembre et de juin

Le service de garde fermera ses portes à 17h00 exceptionnellement, le 23 décembre 2016 ainsi que le 22 juin 2017. Un rappel sera affiché et envoyé dans la semaine avant la date.

1.5 Journées pédagogiques et coûts

Les parents recevront une invitation qui explique le déroulement de la journée avec un coupon-réponse. Les parents ont l'obligation de remplir et de remettre le **COUPON -RÉPONSE AU SERVICE DE GARDE.**

Les parents qui n'auront pas retourné le **COUPON-RÉPONSE AVANT LA DATE LIMITE** ne pourront pas utiliser le service de garde au cours de cette journée pédagogique.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LA DATE LIMITE. TOUTE MODIFICATION DEVRA ÊTRE FAITE PAR LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE AVANT LA DATE LIMITE INSCRITE SUR LE FORMULAIRE.

Les parents dont les enfants seront inscrits et qui s'absenteront seront facturés selon les frais garde pour cette journée en plus des frais pour activités supplémentaires.

Le coût est de 16,10 \$ pour les frais de garde, pour chaque enfant. Des frais supplémentaires comprenant le transport et/ou coût pour l'activité de la journée seront cependant ajoutés (exemple : Cinéma, cabane à sucre, spectacle...). Vous pourrez prendre connaissance des activités prévus et le tarif pour chaque journée pédagogique 2016-2017 à l'annexe 1. Soyez avisé que l'activité peut être sujette à changement, pour cette raison il est important de prendre connaissance des invitations envoyées.

Il est de la responsabilité du parent et non du service de garde de s'assurer que son enfant est inscrit et de respecter la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire pour ces journées.

2. Tarification

2.1 Coût journalier

Le coût journalier, par enfant régulier, est de 8,10 \$ par jour de classe. Le service de garde acceptera seulement les inscriptions des enfants qui fréquentent d'une façon régulière le service de garde.

Les enfants réguliers doivent fréquenter au minimum 3 jours/semaine et à raison de 2 périodes/jour. La tarification de 40,50 \$ par semaine.

2.2 Retards

L'HEURE DE FERMETURE DU SERVICE DE GARDE EST À 18h00

Une pénalité monétaire de 5,00 \$ pour le premier 5 minutes de retard **pour chaque enfant** et de 1,00 \$ par minute subséquente sera exigée pour les retardataires, ***quelle qu'en soit la raison*** (sauf pour les retards lors des journées de tempête ou des situations exceptionnelles jugées par la direction). Le service de garde facturera alors 5,00 \$ par 15 minutes de retard, lors de situations jugées exceptionnelles.

La personne qui vient chercher l'enfant devra signer une fiche de retard en quittant le service. Le montant sera facturé, aux parents ou selon le calendrier de garde partagée, sur le prochaine état de compte.

*L'heure figurant à l'horloge du service de garde fera office de point de référence.

2.3 Modalités de paiement

La facturation aura lieu à chaque mois. Les paiements pourront se faire par une série de chèques postdatés avec le nom de l'enfant inscrit sur les chèques ou par paiement internet pour chaque année fiscale, soit de septembre à décembre et de janvier à juin. Il est aussi possible de payer en un seul versement.

Ces montants doivent correspondre à la première date de chacune des périodes de service (voir le calendrier de service avec les montants des périodes de paiement de septembre à décembre 2016, à l'annexe 2).

Tout chèque doit être libellé au nom du **Service de garde Les 3 soleils**.

Il est important que votre série de chèques soit insérée dans une enveloppe scellée sur laquelle **apparaît le nom et prénom de votre enfant** et déposée dans les boîtes grises de chaque entrée ou remise à la Technicienne du service de garde.

2.4 PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DES FRAIS

2.4.1 Chèques sans provision

Tous les chèques sans provision auront des frais de 25,00 \$ ajouté sur leur facture. Vous devrez rembourser **en argent comptant**, suite à l'avis du service de garde qui sera envoyé au parent concerné. Pour les paiements non effectués, l'école sera dans l'obligation d'appliquer la politique de recouvrement.

2.4.2 Politique de recouvrement :

Premier rappel : lorsqu'un compte est en souffrance, le parent recevra par écrit **une lettre de rappel ainsi qu'une copie de l'état de compte**. La possibilité de faire des arrangements avec la direction sera indiquée sur ce rappel.

Deuxième rappel : deux semaines après l'envoi du premier rappel, si aucun paiement n'a été effectué et aucun arrangement n'a été pris pour le paiement de la créance, le dossier sera transmis au service des finances de la commission scolaire.

Tous les frais encourus par l'application de cette procédure sont à la charge du débiteur, notamment : frais de signification, frais de courrier, frais d'administration, honoraires extra judiciaires et autres.

2.5 ÉMISSION DES RELEVÉS FISCAUX

Le service de garde produit des reçus aux fins d'impôt à la fin de l'année fiscale. **Nous vous demandons de consulter le tableau suivant pour les vérifier les montants qui sont déductibles au provincial et au fédéral.**

Si, suite à un déménagement, vous n'avez pas reçu votre relevé par la poste pendant le mois de février, vous devrez vous adresser au service de garde, ***avant le 28 février***. Les relevés sont émis au nom du parent qui signe les chèques pour les frais de garde (payeur).

Frais admissibles pour déduction d'impôts. Service de garde en milieu scolaire		Provincial		Fédéral	
		OUI	NON	OUI	NON
Régulier 8,10 \$ par jour			X	X	
Journée pédagogique (régulier) 16,10 \$	8,10 \$		X	X	
	8,00 \$	X		X	
Frais des activités et sorties			X		X
Frais de retards		X		X	

3. Modification de l'horaire original de fréquentation

Tout changement occasionnel de l'horaire habituel ou pour tout autre message particulier, vous devrez en informer **PAR ÉCRIT** la technicienne du service de garde.

3.1 Absences prolongées

Les parents dont les enfants s'absentent du service de garde pour des raisons de maladie devront présenter un billet médical signé par le médecin à l'administration de l'école.

Les parents dont les enfants s'absentent du service de garde pour **tout autre motif que la maladie** (ex. vacances ou parenté à la maison... etc.), **seront tenus de s'acquitter les frais de garde convenus**, et ce, jusqu'au retour de l'enfant. Si l'enfant s'absente pour un voyage à l'extérieur du pays, vous devrez aussi en informer la direction de l'école par écrit.

4. Avis définitif

Les parents doivent informer personnellement la technicienne 5 jours ouvrables, par écrit (une lettre ou un courriel), du retrait définitif de l'enfant du service de garde et de s'assurer de téléphoner la secrétaire pour la demande de transport (si nécessaire).

5. Médicaments

Le personnel de l'école **ne peut en aucun temps administrer des médicaments** aux élèves, sauf pour certains médicaments prescrits tels que ritalin, pompe pour l'asthme ou autres médicaments nécessaires pour l'enfant ayant des problèmes de diabète, d'épilepsie, d'anaphylaxie (Épipen) ou toutes autres réactions allergiques sévères et ce, conformément au Protocole d'intervention du C.L.S.C. et de la Commission scolaire. L'école recommande fortement le port de l'Épipen à la taille.



Le parent est responsable de l'administration de tout autre médicament. **Aucune médication ne doit être placée dans la boîte à goûter de votre enfant par mesure de sécurité.**

Vous devrez donc vous assurer de demander au médecin **une prescription à administrer aux 8 heures**. Les médecins ont tous été avisés par le CLSC.

Si votre enfant est malade pendant les heures du service de garde ou qu'il fait de la fièvre, vous serez avisés et **tenus de venir le chercher le plutôt possible**.

Le parent a le devoir de signaler au service de garde **LES ALLERGIES SÉVÈRES** de son enfant. **Quelques élèves de notre école souffrent d'allergies extrêmement sévères. Par conséquent, sont INTERDITES EN TOUT TEMPS dans l'école :**

- Arachides
- Noix de toutes sortes

6. Comportement des enfants en général

Chaque enfant fera l'objet d'un suivi, lequel se veut positif et motivant. Cependant, les parents de tout enfant présentant des difficultés de comportement pendant les heures d'ouverture du service de garde seront informés et pourront convenir avec la technicienne d'une façon de procéder avec leur enfant. Si la situation ne s'améliore pas, une rencontre sera effectuée avec la direction de l'école avec les gens concernés.

7. Repas et collations

Le service de garde ne fournit et ne réchauffe aucun repas pour l'heure du dîner. Il est important que l'enfant ait déjeuné avant son arrivée. Les enfants ont toujours accès aux repas chauds offerts par l'école (service d'un traiteur) lors des jours de classe.

De plus, l'équipe-école fait la promotion des saines habitudes alimentaires, pour des idées ou conseils consultez le guide alimentaire canadien à l'adresse suivante : www.santecanada.gc.ca/guidealimentaire.

En ce qui a trait aux collations, voici quelques suggestions appréciées des enfants : Fruits, légumes (avec trempettes), fromage, coupes de fruits en conserve, compotes individuelles, fruits séchés, pâte de fruits séchés, galettes de riz, pain à grains entiers, bagel, mini pita, biscottes et melba, petits bâtons, biscuits aux raisins et avoine, barres de céréales, petit muffin, carré aux dattes, pain aux bananes, etc., œuf à la coque, pouding au lait, fromage frais ex. : Minigo – Petit Danone, yogourt (pot et tube) et craquelins...

8. Indentification **(vêtements et objets personnels)**

Chaque enfant devra ***obligatoirement*** avoir en tout temps au service de garde, une paire d'espadrilles qui sera utilisée strictement au service de garde ainsi que des vêtements de rechange selon le besoin (bas et mitaines en hiver, sous-vêtements lors d'accidents, etc.).

Nous vous demandons de ***bien identifier*** la boîte à goûter, tous les vêtements et objets personnels de votre enfant.

9. Accès au service de garde

Puces (clés magnétiques)

Les parents doivent se procurer une puce auprès de la technicienne du service de garde pour avoir accès. Celle-ci permet d'ouvrir les portes désignés du service de garde seulement de **7h00 à 8h15** et de **16h00 à 18h00** pour les journées de classes ainsi que les journées pédagogiques.

AUCUNE CIRCULATION N'EST PERMISE DANS LES CLASSES NI AU 2^e ÉTAGE DES IMMEUBLES.

Selon l'immeuble de votre enfant, vous devez utiliser la porte d'accès suivante :

- **Immeuble Arc-en-ciel**; ouest de l'immeuble, 1^{ère} porte donnant sur la cour d'école près du stationnement d'ARC EN CIEL; Il est à noter qu'aucun parent ne sera admis dans la cour d'école avant 16h (porte 4).
- **Immeuble Notre-Dame**; ouest de l'immeuble, porte arrière extrême gauche cour d'école; Il est à noter qu'aucune puce fonctionnera avant 16 h.
- **Immeuble St-Médard**; nord de l'immeuble, 3^e porte donnant sur le stationnement; Il est à noter qu'aucune puce fonctionnera avant 16 h.

LES ENTRÉES ET LES SORTIES SE FERONT UNIQUEMENT PAR LES PORTES DÉSIGNÉES. Il est à noter qu'aucun parent ne sera admis dans les immeubles avant 16h.

Après 17h15, les enfants seront tous réunis à l'immeuble Notre-Dame dans la grande salle ou dans le gymnase pour la fermeture des deux autres immeubles.

Pour les journées pédagogiques, le rassemblement pourrait se faire à des heures différentes et vous en serez avisés à l'avance.

Il est **INTERDIT DE STATIONNER SON VÉHICULE PRÈS DES BARRIÈRES DONNANT ACCÈS À LA COUR D'ÉCOLE**. Vous devez en tout temps vous stationner dans les aires destinées à cet effet.

10. *Registre de départ*

Le parent a l'obligation de signaler, à l'éducatrice ou à l'éducateur responsable de son enfant, qu'il quitte le service de garde avec ce dernier. La personne qui vient chercher l'enfant en fin de journée doit **obligatoirement signer elle-même le registre de départ en y inscrivant le nom COMPLET de l'enfant ainsi que la date. Aucun enfant ne doit signer dans le registre.**

* Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription comme étant autorisées à venir chercher l'enfant peuvent quitter le service de garde avec lui.

L'enfant doit quitter quand le parent vient le chercher. Vous ne pouvez pas attendre dans les corridors parce que l'enfant veut rester plus longtemps. Jouez dans la cour d'école pendant les heures du service de garde ou de quitter pour revenir chercher votre enfant plus tard, cela porte le personnel à confusion.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration!

**L'ÉQUIPE DU
Service de garde « Les 3 Soleils »**

VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

MANON LAFONTAINE technicienne responsable
LISE BEAUCHAMP éducatrice classe principale

L'équipe d'éducateurs et d'éducatrices :

**Michelle Cormier
Ljiljana Skipina
Viorica Negru
Michele Barbe
Carmen Lanoix**

**Sabine Desbiaux
Chantal D'Aoust
Véronique Courchesne
Starzky Cabeceiras
Annie Poirier**

**Claudia Beaumont
Paulo Maia
Lisa Fortin-Caron
Michelyne Bélair
Mélanie Guay**

Annexe 1

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

2016-2017

Dates	Activités	Description	Coût individuel de l'activité
Vendredi 16 sept 2016	Journée thématique - Nouveauté Au service de garde Groupe : Présco, 1 ^{ère} , 2 ^e , 3 ^e année	Activités et ateliers au service de garde afin de mieux se connaître!	À venir (moins de 4\$)
	Canot Voyageur (Rabaska), visite du Parlement et plus... Activités extérieurs Groupe : 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année	Venez vivre une expérience unique en rabaska et apprenez un peu plus sur l'histoire! De plus, une visite du Parlement est prévu ainsi que des activités dans les environs!	22,00\$/ enfant
Vendredi 7 oct 2016	Saunders Farm Activités extérieurs Groupe : Pour tous	Activité extérieur en lien à l'automne! (labyrinthe, structures, jeux gonflables...)	18,00\$/enfant
Vendredi 4 nov 2016	Journée thématique- thème à venir Au service de garde Groupe : Pour tous	Activités et ateliers au service de garde en lien avec le thème sélectionné en début d'année!	À venir (moins de 4\$)
Vendredi 18 nov 2016	Animation 4H Au service de garde Groupe : Présco, 1 ^{ère} , 2 ^e , 3 ^e année	Activités et ateliers relié à la sensibilisation du recyclage et de la forêt!	4,00\$/enfant
	La Fonderie Activités intérieur Groupe : 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année	Activités sportives de tous genres! (Soccer et Foobz sur terrain synthétique, basketball, badminton, volleyball et/ou patins à roues alignées...)	10,50\$/enfant
Vendredi 2 déc 2016	Journée thématique - Noël Au service de garde Groupe : Pour tous	Activités et ateliers en lien avec Noël!	À venir (moins de 4\$)

****DOCUMENT DE TRAVAIL: ACTIVITÉS PEUVENT ÊTRE CHANGER SANS PRÉAVIS.
VEUILLEZ CONSULTER LES INVITATIONS.**

SŪME... JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

Dates	Activités	Description	Coût individuel de l'activité
Lundi 9 janvier 2017	FORMATION Service de garde- FERMÉ		
Lundi 6 février 2017	École secondaire Mont-Bleu Activités (gymnase, palestre et piscine) Groupe : Préscolaire, 1 ^e , 2 ^e année	Venez jouer dans un grand gymnase, dans la palestre et même vous baigner!	7,00\$/enfant
	Edelweiss Activités extérieur (glissade) Groupe : 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année	Activités extérieur, allons glisser!	21,40\$/enfant
Vendredi 17 février 2017	Journée thématique -Carnaval Au service de garde Groupe : Pour tous	Activités extérieur en lien avec le Carnaval!	À venir (moins de 4\$)
Vendredi 31 mars 2017	Cabane à sucre sortie Groupe : Pour tous		À venir
Lundi 7 avril 2017	La Fonderie Activités intérieur Groupe : Préscolaire, 1 ^e , 2 ^e année	Activités sportives de tous genres! (Soccer sur terrain synthétique, basketball, badminton et/ou patins à roues alignées...)	8,00\$/enfant
	À venir Groupe : 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année		À venir
Lundi 1 mai 2017	Journée thématique – KERMESE du PRINTEMPS Au service de garde Groupe : Pour tous	Activités et ateliers préparé sous la thématique du printemps qui s'en vient!	À venir (moins de 4\$)
Lundi 16 juin 2016	Camp Air Eau Bois Activités extérieur Groupe : Présco, 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e année	Profitez de la dernière journée pédagogique en faisant de la randonnée pédestre, du canot ou rabaska, de l'hébertisme, de la tyrolienne, du tir à l'arc et même se baigner!	26,00\$/enfant
	Équimax Équitation et plus... Groupe : 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année	Venez profiter de la dernière journée pédagogique en faisant de l'équitation, une chasse au trésor, du tir à l'arc, des jeux de ballons et même se baigner!	29,50\$/enfant

Annexe 2

CALENDRIER DE SERVICE SEPTEMBRE à DÉCEMBRE 2016

NOTE : Les chèques doivent être datés de la **PREMIÈRE** journée de la période.

*Si vous avez plus d'un enfant inscrit au service, faites **UN SEUL CHÈQUE** cumulant les frais de garde des enfants.*

Les journées pédagogiques sont facturées séparément des journées de classes régulières. Elles ne sont pas incluses dans le calendrier de paiement suivant.

PRÉSCOLAIRE SEULEMENT

Veillez noter que vous serez facturé qu'à partir du 6 septembre. Donc vous serez facturé que 19 jours au mois de septembre.

8.10\$ par journée de service (journée de classe régulière)

PÉRIODES	DATES DES DÉPÔTS	MONTANT
du 31 août au 30 septembre	9 septembre	21 jours (8.10\$) 170,10\$
du 3 octobre au 31 octobre	14 octobre	19 jours (8.10\$) 153,90\$
du 1 novembre au 30 novembre	11 novembre	20 jours (8.10\$) 162,00\$
du 1 décembre au 23 décembre	9 décembre	16 jours (8.10\$) 129,60\$

95 jours x 8.10\$ TOTAL 615,60\$

Vous pouvez aussi faire UN CHÈQUE GLOBAL DE **615,60\$ en décembre**, couvrant toutes les périodes.

N.B. Le calendrier de service pour janvier à juin 2017 sera disponible sur le site dès décembre ou en papier au bureau de la technicienne à l'immeuble Notre-Dame.

AIDE-MÉMOIRE
UTILISATION DES SERVICES BANCAIRES EN LIGNE POUR LE PAIEMENT DE
FACTURES PAR INTERNET

BANQUE ROYALE DU CANADA	www.rbc.com
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de session • Payer des factures • Créer ou mettre à jour la liste des bénéficiaires • Ajouter un bénéficiaire • Rechercher « Portages » à l'aide du moteur de recherche • Choisir « Comm scol Portages Outaouais - Garde » • Utiliser le No de référence débutant par SG (sans espace ni tiret) 	
BANQUE SCOTIA	www.banquescotia.com
<ul style="list-style-type: none"> • Services en ligne - Banque par Internet • Ouvrir une session • Paiement et gestion des factures • Ajouter un bénéficiaire/facture • Repérer à l'aide du moteur de recherche sous nom du bénéficiaire taper "portage" et vous verrez CS PORTAGES OUTAOUAIS SER GARDE • Choisir « CS Portages Outaouais Ser Garde » • Utiliser le No de référence débutant par SG (, sans espace ni tiret) 	
BANQUE DE MONTRÉAL	www.bmo.com
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de session - Services bancaires en ligne - Aller • Règlement de factures - Modifier la liste des fournisseurs • Rechercher « Portages » à l'aide du moteur de recherche • Choisir « Comm scol Portages Outaouais - Service de garde » • Utiliser le No de référence débutant par SG (sans espace ni tiret) 	
TD CANADA TRUST	www.tdcanatrust.com
<ul style="list-style-type: none"> • Démarrer « BanqueNet » - Ouvrir une session • Payer des factures - Ajouter un preneur • Rechercher « Portages » à l'aide du moteur de recherche • Choisir « Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais - Service de garde » • Utiliser le No de référence débutant par SG (sans espace ni tiret) 	
CIBC	www.cibc.com
<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir une session • Payer des factures - Enregistrement de factures • Ajouter ou modifier un bénéficiaire • Rechercher « C.S. ou port outaouais gard (nous sommes le 10^e résultat de recherche environ) » à l'aide du moteur de recherche • Choisir « C.S. PORT. OUTAOUAIS SERV GARD » • Utiliser le No de référence débutant par SG (sans espace ni tiret) 	
BANQUE NATIONALE	www.bnc.ca
<ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires par Internet - Ouvrir une session • Ajouter une facture • Rechercher « Portages » à l'aide du moteur de recherche • Choisir « Commission scolaire des Portages de l'Outaouais - Service de garde » • Utiliser le No de référence débutant par SG (sans espace ni tiret) 	
CAISSES POPULAIRES DESJARDINS	www.desjardins.com
<ul style="list-style-type: none"> • AccesD - Ouvrir une session • Factures - Paiement de factures • Ajouter une facture • Rechercher « Portages » à l'aide du moteur de recherche • Choisir « Commission scolaire Portages-de-L'Outaouais - Service de garde » • Utiliser le No de référence débutant par SG (sans espace ni tiret) 	

Attestation

J'ai pris connaissance des informations transmises dans le guide de fonctionnement du service de garde Les 3 soleils.

Je (parent) m'engage à les respecter afin de contribuer à entretenir un environnement sain et pacifique.

Nom du parent : _____

Signature du parent : _____ date : _____

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____ date : _____

Service de garde Les 3 soleils

**113, chemin Vanier
Gatineau, Québec
J9H 1Z2**